

Votre contact en direct 040magalie.roblin@pole-emploi.net

C40/ID006/MC07

Mme CABRAL MIGUEL ESTHER 4 IMPASSE DU TREMBLAY 61100 LA LANDE PATRY

Références à rappeler

numéro identifiant 1454060A

FLERS, le 25 janvier 2022

MC07

Objet : Justificatif pour votre déclaration fiscale 2021

(A conserver sans limitation de durée)

Madame CABRAL MIGUEL,

Les allocations, comme les salaires, sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Vous devez déclarer le montant indiqué ci-dessous dans la rubrique « allocations de préretraite, chômage » (lignes AP à FP) de votre déclaration de revenus de 2021 :

10313,00

Ce montant correspond aux allocations effectivement payées en 2021 :

- les allocations de décembre 2021, payées en janvier 2022, sont donc exclues du montant à déclarer pour 2021;
- si vous étiez allocataire en 2020, les allocations de décembre 2020, payées en janvier 2021, sont incluses dans ce montant;
- de même, si vous avez perçu en 2021 un rappel d'allocations au titre d'une période antérieure à l'année 2021, ce rappel est inclus dans le montant à déclarer.

Le montant à déclarer correspond aux **allocations nettes** perçues, augmentées de la part non déductible de la contribution sociale généralisée (CSG), du montant de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Il peut donc dans certains cas être supérieur au montant net des allocations perçues au cours de l'année 2021.

Si au cours de l'année 2021, vous avez été indemnisée successivement par plusieurs Pôle emploi, vous recevrez plusieurs attestations et vous devrez vérifier sur votre déclaration fiscale le cumul des différents montants.

Ci-joint une attestation pour votre caisse de retraite complémentaire. En annexe vous trouverez un récapitulatif des relevés de situation émis au cours de l'année 2021, reprenant vos paiements et trop perçus éventuels.

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source et versé à la Direction Générale des Finances Publiques est de **0,00 euros**.

Nous vous prions d'agréer, Madame CABRAL MIGUEL, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

Conservez ce courrier sans limitation de durée, il pourra vous être demandé lors de la liquidation de votre retraite.

Il est disponible pendant 36 mois dans votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr** dans la rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi, Mes courriers reçus » : imprimez, enregistrez et conservez-le dans vos archives personnelles.

Au-delà de cette durée de 36 mois, ce document et les informations enregistrés dans le système d'information de Pôle emploi sont supprimés dans un délai variant selon les traitements*.

^{*} Article R. 5312-44 du code du travail

ATTESTATION « CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE » A conserver sans limitation de durée

Références : 1454060A NIR : 2801199324026	Références Pôle emploi	Le 26/01/2022		
Née le : 25/11/1980				
Mme CABRAL MIGUEL ESTHER 4 IMP DU TREMBLAY 61100 LA LANDE PATRY	POLE EMPLOI NORMANDIE CS 92053 90 AV DE CAEN 76040 ROUEN CEDEX 01			

FCT: 21.02.2020	Périodes indemnisées		Titre :		
SOC SYNERGIE 27 RUE DE WARMINSTER FLERS 61100 FLERS		Au	Jours (2)	Allocation (3)	Base (4)
	01.01.2021	21.06.2021	168	ARE	48,27
	22.06.2021	30.06.2021	9	AREF	48,27
	01.07.2021	30.12.2021	183	AREF	48,55
Caisse de retraite complémentaire (1)					
INFORMATIONS TRANSMISES A : AGIRC ARRCO					
Caisse de retraite complémentaire (1)					
	21.02.2020 entaire (1)	21.02.2020 Du 01.01.2021 22.06.2021 01.07.2021 entaire (1) A :	21.02.2020 Du Au 01.01.2021 21.06.2021 22.06.2021 30.06.2021 01.07.2021 30.12.2021 entaire (1) A :	21.02.2020 Du Au Jours (2) 01.01.2021 21.06.2021 168 22.06.2021 30.06.2021 9 01.07.2021 30.12.2021 183 entaire (1) A :	Du

- (1) Les informations relatives à vos périodes indemnisées ont fait l'objet d'une transmission auprès de votre caisse de retraite complémentaire ou, à défaut d'information sur celle-ci, à l'Agirc-Arrco. Votre caisse de retraite complémentaire vous confirmera ultérieurement la prise en compte de ces informations.

Ce document vous est délivré à partir des informations connues et peut faire l'objet de rectification du fait d'un changement ultérieur de votre indemnisation

- (2) Au cours de la période indemnisée, il peut arriver que le nombre de jours indemnisés soit inférieur au nombre de jours calendaires compris dans la période (par exemple, à la suite d'une prise en charge par la sécurité sociale).
- (3) Le sigle correspond au nom de l'allocation que vous avez perçue au titre de la période.
- (4) La base journalière, éventuellement indiquée, est celle qui a été retenue pour déterminer le montant journalier de votre allocation. Elle est mentionnée lorsqu'elle est nécessaire aux caisses de retraite complémentaire pour déterminer le montant de votre retraite.



ANNEXE

Cette attestation contient des informations personnelles que vous n'êtes pas tenue de diffuser.

Récapitulatif annuel des relevés de situation A conserver sans limitation de durée

Références : 1454060A		Références Pôle emploi	Le 26/01/2022
	Née le : 25/11/1980		
	Mme CABRAL MIGUEL ESTHER	POLE EMPLOI NORMANDIE	

Relevé de situation du	Situation au	Allocations (a)	Aides (b)	Autres paiements (c)	Prélèveme nts (d)	Montant réglé (a+b+c-d)	Date de règlement	Sommes trop perçues
12.01.2021	28.12.2020	933,10			18,65	914,45	04.01.2021	
12.02.2021	28.01.2021	933,10				933,10	01.02.2021	
18.03.2021	03.03.2021	722,40			37,49	684,91	05.03.2021	
18.03.2021	15.03.2021					0,00		120,40
18.03.2021	16.03.2021	120,40			120,40	0,00	18.03.2021	
06.04.2021	19.03.2021			78,61		78,61	23.03.2021	
06.04.2021	29.03.2021	933,10			57,51	875,59	01.04.2021	
14.05.2021	28.04.2021	903,00			125,55	777,45	03.05.2021	
14.06.2021	28.05.2021	933,10			127,51	805,59	01.06.2021	
13.07.2021	28.06.2021	903,00			125,55	777,45	01.07.2021	
12.08.2021	28.07.2021	938,37			128,04	810,33	02.08.2021	
13.09.2021	29.08.2021	938,37			128,04	810,33	01.09.2021	
13.10.2021	28.09.2021	908,10			126,06	782,04	01.10.2021	
12.11.2021	28.10.2021	938,37			128,04	810,33	02.11.2021	
16.12.2021	01.12.2021	908,10			114,21	793,89	03.12.2021	

INFORMATIONS GENERALES

Pour plus de détail sur vos paiements, nous vous invitons à vous rendre dans votre espace personnel rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi », service « Mes courriers reçus ». Vous pourrez consulter vos relevés de situation. Votre agence pôle emploi reste à votre disposition pour toute réédition des relevés de situation dans la limite de 120 mois.

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr** ou via l'application mobile « Mon espace ».



Vous pourrez également trouver ce courrier dans votre espace personnel rubrique « Mes échanges avec Pôle emploi » service « Mes courriers reçus ».